Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL A PARTIR DE 13H30:03.87.56.75.75 - FAX:03.87.56.76.76

R E C E P I S S E D E D E P O T

BUREAU COMMUN DE SERVICES
11 PLACE DAUPHINE
75053 PARIS LOUVRE RP-SP

V/REF : A 6117
N/REF : 55 B 219 / A-1542

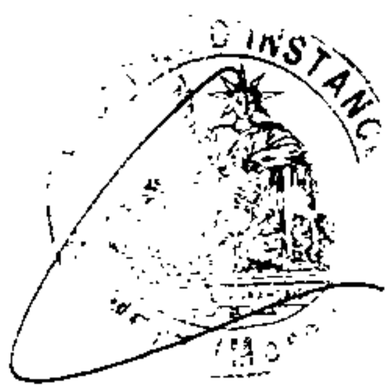
LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/05/2001, SOUS LE NUMERO A-1542,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 11/04/2001
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/04/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
BATA
SOCIETE ANONYME
57770 MOUSSEY
R.C.S METZ B 355 802 190 (55 B 219)

LE GREFFIER



BATA SA

Société anonyme au capital de 162.500.000 francs
Siège social : 57770 Moussey
RCS Metz 335 802 190

Procès-verbal de la 391ème séance du Conseil d'administration
tenu à Puteaux le 11 avril 2001

Le Conseil d'administration s'est réuni à Puteaux (92806), Tour Eve, 1 Place du Sud La Défense 9, le 11 avril 2001 à 11H30 sur la convocation verbale de son Président avec l'ordre du jour suivant :

- nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur R. RIZZO, démissionnaire,

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- questions diverses.

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Messieurs R. RIZZO, A.J. van ES et B. DUPONT ;

- Monsieur R. RIZZO préside la séance en sa qualité de Président du Conseil.

Monsieur le Président constate et déclare que trois administrateurs sont présents, soit la totalité des membres du Conseil, et qu'ainsi, par application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président expose au Conseil qu'il l'a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nomination de Monsieur Bernard DUPONT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité Monsieur Bernard DUPONT Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur R. RIZZO et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Monsieur Bernard DUPONT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Bernard DUPONT assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

.....

Monsieur Bernard DUPONT est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs. Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur Le Président

Bon pour acceptation des
fonctions de Président du Conseil d'Administration

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
SOUS N° 1549
LE 11 MAI 2001
Le Greffier

BATA S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 162.500.000 F.
SIEGE SOCIAL : 57770 MOUSSEY
R.C.S. METZ B 355.802.190

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A LA DEFENSE LE 11 AVRIL 2001

L'an deux mille un,
Le 11 avril à onze heures,
Les Actionnaires de la société BATA S.A., société anonyme au capital de 162.500.000 F divisé en 1.625.000 actions de 100 F chacune, dont le siège social est à Moussey (57770), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Puteaux (92806), Tour Eve, 1 place du Sud, La Défense 9, sur convocation du Secrétaire suivant lettre simple en date du 28 mars 2001, adressée à chaque Actionnaire. Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception envoyée le même jour.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rino RIZZO, Président Directeur Général,

Messieurs B.DUPONT, seul Actionnaire acceptant, est désigné en qualité de scrutateur.

Monsieur B.DUPONT est désigné comme Secrétaire.

Après vérification des pouvoirs et de la feuille de présence, celle-ci certifiée exacte par les membres du bureau, indique que les Actionnaires présents et représentés possèdent 1.624.998 actions sur les 1.625.000 actions ayant droit de vote composant le capital social. A ces actions présentes et représentées sont attachées 1.624.998 voix.

Le quorum du quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare en outre que M.S.GUEREMY, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, et la Sté S.DAVISON & C°, Commissaires aux comptes, sont absents, excusés.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- copie des lettres de convocation
- la feuille de présence de l'Assemblée
- le rapport présenté par le Secrétaire et le texte du projet de Résolution

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée et est réunie à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Secrétaire,
- Election d'un nouvel Administrateur.

Puis il donne lecture du Rapport du Secrétaire.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'Administrateurs de la Société :

- Monsieur Bernard DUPONT, né le 1er avril 1954 à Marseille et demeurant à Réchicourt le Château (57810) 2, place Général de Gaulle

en remplacement de Monsieur Martin BURKHALTER, démissionnaire,

pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui lui a été signé par :

Le Scrutateur | Le Président | Le Secrétaire

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D[illegible] METZ
sous n°
Le 11 MAI 2001
Le Greffier